

BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de la Guyane



Olivier GUISERIX
Président du tribunal
administratif de la Guyane

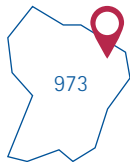
“

L'année 2023 du tribunal administratif de Guyane a été marquée par un surcroît d'activité de plus de 20 %, traduisant l'engagement des personnels, et par l'augmentation de 69 % du recours au référé, montrant ainsi la proximité du tribunal et sa capacité à répondre aux besoins des justiciables. Malgré cette augmentation, le tribunal est parvenu à réduire son délai moyen de jugement de 19 jours.

Si le contentieux du droit des étrangers représente plus de trois dossiers jugés sur quatre, l'activité contentieuse générale est caractérisée par des dossiers souvent complexes avec un grand retentissement dans la population et qui posent souvent des questions de droit pointues, qui n'ont parfois jamais été posées à la juridiction administrative.

Au nombre des dossiers emblématiques, il y a eu notamment une autorisation d'exploitation d'une mine aurifère à Roura et plusieurs décisions, notamment du juge du référé liberté, en matière de refus d'embarquement à l'aéroport Félix Éboué, dans le cadre de la lutte contre le trafic de cocaïne.

Enfin, désireux de faire connaître la juridiction au plus près de la population, le tribunal a renouvelé sa participation à la Pirogue du droit dans l'Ouest guyanais sur le fleuve Maroni et a signé une convention avec le conseil départemental de l'accès au droit et le barreau de la Guyane relative à l'ouverture d'un point justice à l'intention des étrangers. Le tribunal a également organisé, en partenariat avec l'université de la Guyane, la Nuit du droit avec pour thème les 70 ans des tribunaux administratifs principalement à destination des étudiants, que le tribunal accueille fréquemment en stage.



Effectifs de la juridiction :

16

personnes dont :

6

magistrats

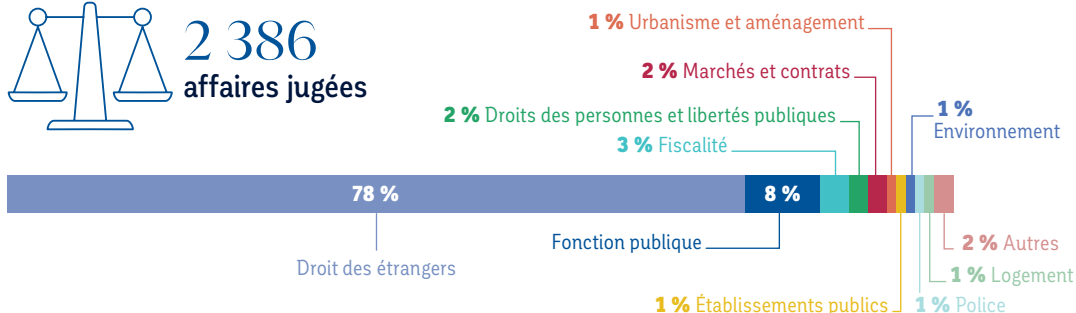
10

agents de greffe
et aides à la décision

2023 en chiffres



2 386
affaires jugées



Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Environnement : protection de la faune et de la flore, parcs naturels, éoliennes, pollutions de l'air et de l'eau, mines et carrières, installations classées, etc.

Établissements publics : organisation, fonctionnement, finances et responsabilités des établissements publics

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 182

affaires jugées en urgence (référés)

+69 % par rapport à 2022



10 mois et 1 jour

de délai moyen de jugement

-19 jours par rapport à 2022

93,6 %

des recours déposés par téléprocédure



77 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



61,3 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



4

médiations engagées

40 % de taux de réussite